

Code
600043

Durée
5
jours

Tarif Inter*
3 860 €
HT

*Repas inclus (en présentiel)

PROCHAINES SESSIONS

- **PARIS :**
3 au 19 juin. 2024
- **PARIS :**
19 Sep. au 2 oct. 2024
- **PARIS :**
2 au 13 déc. 2024

[Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Responsables environnement –
Responsables sécurité – Juristes non
spécialistes du droit des ICPE –
Chargés d'opérations foncières –
Toute personne impliquée dans la
gestion d'une ICPE

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

LES POINTS FORTS

Formation animée par des
spécialistes en droit de
l'environnement industriel
accompagnant quotidiennement de
nombreuses entreprises et
collectivités dans la gestion de
leurs ICPE

Deux journées complètes d'ateliers
pratiques sur la vie d'une ICPE pour
une vision très opérationnelle de la
réglementation ICPE

Les participants sont invités à
apporter leurs propres documents en
formation pour enrichir les échanges
lors des ateliers pratiques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré
autour du transfert des
compétences
- Acquisition des compétences
opérationnelles par la pratique et
l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des
moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en
plusieurs temps pour permettre
engagement, apprentissage et
transfert
- Formation favorisant
l'engagement du participant pour

Objectifs pédagogiques

- Pour chaque étape de la vie d'une ICPE, identifier la réglementation applicable et les procédures à respecter
- Monter son dossier ICPE en vue d'obtenir un arrêté préfectoral favorable
- Analyser son arrêté préfectoral pour cerner ses obligations
- Anticiper ses visites d'inspection pour les préparer de façon optimale

Programme de la formation

ICPE (niveau 1) : Pratique de la réglementation (2 jours)
Voir le module Réduire

Se repérer dans la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et leur nomenclature

Reconnaître les textes applicables aux ICPE

- Acteurs de l'environnement et rôles de l'autorité environnementale
- Textes propres aux ICPE : Code de l'environnement, nomenclature ICPE
- Autres régimes juridiques ayant une incidence sur la vie des ICPE : eau, déchets, bruit, pollution atmosphérique
- Worldcafé : échanges avec le formateur concernant les textes applicables aux ICPE

Décrire les régimes juridiques applicables aux ICPE

- Analyse des arrêtés ministériels
- Autorisation environnementale et études d'impact
- Autodiagnostic : déterminer la classification de son site à partir de la nomenclature des ICPE

Déterminer le régime applicable pour procéder à l'ouverture de son ICPE

Examiner les différents régimes pour identifier les éléments à fournir

- Analyser les rubriques ICPE et les différents régimes
- Identifier les différents CERFA de déclaration
- Analyser les exigences liées à son dossier de déclaration ou enregistrement ou autorisation
- Repérer les projets soumis à examen au cas par cas (sites soumis à enregistrement et certains sites soumis à autorisation)

un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation est la garantie de la qualité et de l'efficacité du transfert de compétences durant le parcours.
- En présentiel ou distanciel, en synchrone ou asynchrone, pendant ou à l'issue du parcours, la réussite de l'évaluation donnera lieu à un certificat « Lefebvre Dalloz ».

- Déterminer le contenu d'une étude d'impact et d'une étude d'incidence
- (point de vigilance : notion d'ERC)
- Identifier les exigences liées aux sites IED
- Analyser les études complémentaires des sites SEVESO
- Cas pratique : identifier les rubriques ICPE d'une exploitation et le régime applicable
- Cas pratique fil rouge « Analyser les points clés d'un dossier ICPE » 1/2 :
- Etude d'impact

Analyser les éléments complémentaires d'un dossier ICPE

- Quels documents complémentaires communiquer dans le cadre d'un dossier d'ouverture d'ICPE ?
- Cas pratique fil rouge « Analyser les points clés d'un dossier ICPE » 2/2 :
- Etude de danger
- Etude foudre
- Etude sismique
- Bilan de fonctionnement de l'installation / rapport de base pour les MTD
- Plan d'opération interne (POI)

Analyser les événements susceptibles de se produire au cours de la vie de l'exploitation

Caractériser les modifications en cours d'exploitation

- Ouverture d'unités complémentaires
- Notion de modification substantielle
- Constitution des garanties financières
- Cas pratique : identifier la notion de modification substantielle sur vos sites

Anticiper la fermeture de l'installation

- Procédure de mise à l'arrêt définitif : quelles informations transmettre à l'administration ?
- Qui est tenu par l'obligation de remise en état en cas de succession d'exploitants ?
- Quelles sont les exigences de remise en état des sols
- Étude de cas : examiner plusieurs hypothèses de succession d'exploitants

Examiner le contentieux des ICPE

- Responsabilités civile, pénale et environnementale
- Pouvoirs spéciaux des juridictions administratives
- Quelles sont les sanctions encourues en cas d'écart ?
- Étude de cas : analyser des exemples concrets tirés de la jurisprudence récente

ICPE (niveau 2) Gestion opérationnelle – Ateliers pratiques (2 jours)
Voir le module Réduire

- Réveil pédagogique :
- Rappel des notions d'autorisation et d'évaluation environnementales
- Rappel de la procédure d'autorisation environnementale

ATELIER 1 – Monter et suivre un dossier ICPE : méthode, subtilités à connaître et erreurs à éviter

- Étape 1 – Définir et mettre en place son projet :
- Identifier les textes et prescriptions applicables
- Valider les rubriques visées et les seuils recommandés
- Déterminer les procédures administratives adaptées aux contraintes techniques, maîtriser les délais
- Définir sa méthode de pilotage
- Construire un cadre relationnel favorable avec l'administration
- Impliquer les partenaires publics ou privés
- Identifier les phases du montage d'un DDAE

- Étape 2 – Compléter son dossier administratif :
 - Préparer son dossier
 - Rassembler les éléments à fournir
 - Rédiger les cahiers des charges pour les bureaux d'études
- Étape 3 – Réaliser l'étude d'impact :
 - Prendre en compte l'état initial (focus sur l'étude "4 saisons")
 - Récolter les informations nécessaires
 - Analyser les impacts (focus sur le volet eau)
- Étape 4 – Faire procéder à l'étude de danger :
 - Elaborer une analyse de risques
 - Recueillir les informations nécessaires
 - Identifier et décrire des scénarii d'accidents
- Étape 5 – Suivre et défendre son dossier :
 - Suivre la procédure administrative
 - Négocier son arrêté préfectoral
 - Rôle des acteurs dans la procédure d'instruction
 - Importance de l'enquête publique et du CODERST
 - Préparer les réponses pour le commissaire enquêteur

ATELIER 2 – Assurer la conformité réglementaire de son site : analyser son arrêté préfectoral et en faire un outil opérationnel

- Étape 1 – Auditer la construction du site :
 - Vérifier et piloter les phases chantier pour assurer la conformité du site en phase réception
 - Suivre la maîtrise d'œuvre
 - Étape 2 – Analyser et suivre les obligations de son arrêté :
 - Identifier et hiérarchiser les prescriptions et les relier aux pratiques de l'entreprise
 - Mettre en place une autosurveillance pertinente et efficace
 - Étape 3 – Garantir la conformité de son site à l'arrêté :
 - Créer un outil d'évaluation et l'utiliser
 - Enjeu d'une veille réglementaire réussie
 - Bénéfice des droits acquis
 - Étape 4 – Assurer la conformité réglementaire en phase d'exploitation :
 - Suivre et anticiper les modifications d'activité et/ou de réglementation
 - Anticiper les conséquences administratives, techniques et opérationnelles
 - Préparer et anticiper les visites d'inspection
 - Réaliser périodiquement des audits réglementaires
- Préparer et réussir ses visites d'inspection (1 jour)
Voir le module Réduire

Détecter les points de contrôle d'une visite d'inspection

Décrire le cadre général des missions de l'inspection des ICPE et les objectifs des visites

- Reveil pédagogique : Décrire le cadre général des missions de l'inspection des ICPE et les objectifs des visites
- Qu'est-ce que l'inspection des ICPE ?
- Acteurs de l'inspection : rôles, formation, valeurs et missions, objectifs des visites
- A quel moment les solliciter ?
- Construction d'outil (check-list) : identifier les points de contrôle sur la base de vidéos d'inspection et d'un arrêté préfectoral
- Cas pratique : « Communiquer avec l'inspecteur des ICPE » (travail collectif) identifier les attentes d'un inspecteur et les règles d'or à respecter dans sa communication pendant une inspection

Lister les documents à tenir à disposition de l'inspecteur

- S'assurer de la conformité de ses installations
- Documents indispensables à préparer et à présenter
- « Prévisite » d'inspection par le responsable ICPE du site : préparer la visite de terrain, les équipes et le site
- Préparation des tableaux de plans d'actions pour le suivi de la conformité du site
- Construction d'outil (check-list) : élaborer un tableau listant les documents à tenir à la disposition de l'inspecteur des ICPE

Organiser la visite d'inspection pour veiller à son bon déroulement

Visualiser les étapes de la visite d'inspection

- Exercice pratique : les étapes de la visite d'inspection et la préparation des équipes à l'attitude à adopter à l'égard de l'inspecteur

Préparer l'itinéraire de visite et les points de contrôle

- Comment préparer la réunion d'ouverture ?
- Contrôle sur site
- Réunion de clôture : éviter d'éventuelles mises en demeure, maîtriser les suites de la visite d'inspection
- Cas pratique : préparer l'itinéraire de visite
- Brainstorming collectif : qu'est ce qu'une visite d'inspection réussie ? du point de vue de l'inspecté ? du point de vue de l'inspecteur ?

Renforcer le dialogue avec l'inspection des ICPE en s'appuyant notamment sur son rapport de visite

Analyser le rapport de visite pour faire valoir son point de vue en cas de désaccord

- Analyser et répondre au rapport de visite avant le constat d'infraction et les mises en demeure
- Comment répondre aux mises en demeure ?
- Quelles sanctions administratives en cas de non-réponse ?
- Atelier « L'après-visite » :
- Exercice pratique : répondre au rapport de visite
- Partage d'expériences : échanges sur les expériences d'inspection ICPE de chacun
- Etude de cas : analyser un rapport d'inspection

Renforcer le dialogue avec son inspecteur

- Brainstorming : renforcer le dialogue avec son inspecteur et en faire un atout majeur pour son entreprise

Parmi nos formateurs

...



Valérie Guillet

Ingénieur agronome, elle a été coordinatrice HSE d'un groupe avant de devenir consultante pour accompagner la mise en place de systèmes de management QSE. Sa pratique de la réglementation, son approche pédagogique et structurée permettent aux participants d'aborder le pilotage des démarches QSE de manière opérationnelle et progressive.



LEFEBVRE DALLOZ COMPÉTENCES – Tour Lefebvre Dalloz – 10 Place des Vosges – 92072 Paris La Défense Cedex – Tél : 01 83 10 10 10 –
src-formation@lefebvre-dalloz.fr

S.A.S. au capital de 1 000 000,00 € – RCS Nanterre 479 163 131 – Code APE : 8559A – Siret : 479 163 131 00119
N° TVA intracommunautaire : FR 394 791 631 31 – N° de déclaration d'existence : 11 75 39169 75